

**CERTIFICAT ATTESTANT DU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT ÉCRITE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 1891

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 375 000 \$ ET AUTORISANT
L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MISE À NIVEAU (REPLACEMENT) DES
INSTALLATIONS DE LA STATION D'ÉPURATION DE COWANSVILLE ET NOUVEAU
BÂTIMENT DE TRAITEMENT UV**

Je, soussigné, Julie Lamarche, OMA, greffière de la Ville de Cowansville, certifie sous mon serment d'office ce qui suit :

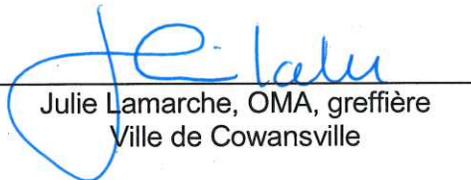
Une procédure d'enregistrement à distance s'est tenue du **14 au 28 octobre 2020**;

- a) Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement mentionné ci-dessous est de 11 556;
- b) le nombre requis de signatures des personnes habiles à voter pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin sur ce règlement est de 1166;
- c) le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées pour demander la tenue d'un scrutin référendaire est de 0.

En conséquence :

- ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement
- un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement

DONNÉ à Cowansville, le 28^e jour du mois d'octobre 2020.



Julie Lamarche, OMA, greffière
Ville de Cowansville